

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 AVRIL 2022
COMPTE RENDU DE SEANCE

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : M BERNARDI Gil, Mme CERVANTES Frédérique, Mme CHRISTIEN Nathalie, Mme CARLETTI Monique, Mme TRAINI Nicole, Mme LOIRE Catherine, Mme VANDELDELDE Damienne, Mme DUMONT Rosalba.

ABSENTS EXCUSES : Mme JANET Nathalie, M. ROUX Cédric, Mme BOCCARD Stéphanie, Mme ALESSANDRONI Danièle, Mme ROIG Julie.

Délibérations

1- Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 du CCAS de la Ville du Lavandou et s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après s'être fait présenter en détail le compte administratif 2021 du CCAS de la Ville du Lavandou par Madame la Vice-Présidente,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2021 du CCAS de la Ville du Lavandou, dont la balance générale est arrêtée comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2021	Fonctionnement	1 497 180.38	1 471 989.65
	Investissement	5 520.01	14 773.71
Reports 2021	Fonctionnement		120 296.93
	Investissement		53 866.94
Résultat de clôture 2021	Fonctionnement		95 106.20
	Investissement		63 120.64
Résultat cumulé 2021			158 226.84

2 - Adoption du budget primitif 2022

Considérant que le débat d'orientations budgétaires, tel que prévu par la loi n°92-123 du 6 février 1992, s'est déroulé lors de la réunion du 31 mars 2022.

Après s'être fait présenter en détail le projet de budget primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Lavandou, le Conseil d'Administration adopte à la majorité

(8 voix pour) le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	1 536 726,20 €
- section d'investissement :	77 920.64 €

3 - Modification du tableau des emplois.

Monsieur le Président indique que la Directrice du CCAS effectuera des missions auprès de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures dans le cadre du Plan Local Habitat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.